# RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

## MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

---

**Réhabilitation et rénovation énergétique du complexe sportif de la commune de St Michel de Maurienne**

**MAPA 2026-025**

---

Date et heure limites de réception des offres :
**Vendredi 11 décembre 2026 à 17:00**

| L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE | | |
|---|---|---|
| | **Objet** | Réhabilitation et rénovation énergétique du complexe sportif de la commune de St Michel de Maurienne |
| | **Mode de passation** | Procédure adaptée ouverte |
| | **Type de contrat** | Marché public |
| | **Nombre de lots** | 24 |
| | **Délai de validité des offres** | 120 jours |
| | **Forme de groupement** | Groupement conjoint avec mandataire solidaire |
| | **Variantes** | Non autorisées |
| | **PSE** | Défini par lot |
| | **Clauses sociales** | Avec |
| | **Clauses environnementales** | Avec=>obligatoire depuis le 22 août 2026 |
| | **Durée / Délai** | Défini par lot |
| | **Négociation** | prévue |
| | **Visite sur site** | Visite obligatoire |

**SOMMAIRE**


1 - Objet et étendue de la consultation ..... 4
1.1 - Objet ..... 4
1.2 - Mode de passation ..... 4
1.3 - Type et forme de contrat ..... 4
1.4 - Décomposition de la consultation ..... 4
1.5 - Nomenclature ..... 5
2 - Conditions de la consultation ..... 7
2.1 - Délai de validité des offres ..... 7
2.2 - Forme juridique du groupement ..... 7
2.3 - Variantes ..... 7
2.4 - Prestations supplémentaires éventuelles ..... 7
2.5 - Développement durable ..... 7
3 - Les intervenants ..... 7
3.1 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier ..... 7
3.2 - Coordination des systèmes de sécurité incendie ..... 8
3.3 - Contrôle technique ..... 8
3.4 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs ..... 8
4 - Conditions relatives au contrat ..... 8
4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution ..... 8
4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement ..... 8
5 - Contenu du dossier de consultation ..... 8
6 - Présentation des candidatures et des offres ..... 9
6.1 - Documents à produire ..... 9
6-2 Promotion de l’emploi des personnes rencontrant des difficultés particulières d’insertion professionnelle ..... 11
6.3 - Visites sur site ..... 11
7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis ..... 11
7.1 - Transmission électronique ..... 12
7.2 - Transmission sous support papier ..... 13
8 - Examen des candidatures et des offres ..... 13
8.1 - Sélection des candidatures ..... 13
8.2 - Attribution des marchés ..... 13
8.3 - Négociation et classement des offres ..... 14
9 - Renseignements complémentaires ..... 14
9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact ..... 14
9.2 - Procédures de recours ..... 14

# 1 - Objet et étendue de la consultation

## 1.1 - Objet

La présente consultation porte sur l'objet suivant :
Réhabilitation et rénovation énergétique du complexe sportif de la commune de St Michel de Maurienne

Lieu(x) d'exécution :
Complexe sportif - avenue de la république - 73140 St Michel de Maurienne
73140 Saint-Michel-de-Maurienne

## 1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

## 1.3 - Type et forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire.

## 1.4 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en 24 Lot(s) :

| Lot(s) | Désignation |
|---|---|
| 01 | Décontamination "amiante et plomb" |
| 02 | Déconstruction et réemploi |
| 03 | Curage-déconstruction |
| 04 | Terrassement-VRD-espaces verts |
| 05 | Gros œuvre |
| 06 | Charpente métallique-renforcement |
| 07 | Charpente bois |
| 08 | Etanchéité |
| 09 | Bardage métallique |
| 10 | Menuiseries métalliques |
| 11 | Menuiseries intérieures |
| 12 | Cloisons-doublages-plafonds |
| 13 | Carrelage-faïence |
| 14 | Revêtement de sols souples |
| 15 | Plafonds suspendus |
| 16 | Peinture intérieure |
| 17 | Peintures de façades-isolations extérieures |
| 18 | Serrurerie-menuiseries métalliques |
| 19 | Ascenseur |

| Lot(s) | Désignation |
|---|---|
| 20 | Equipements sportifs |
| 21 | Structure escalade |
| 22 | Electricité-courants forts- courants faibles |
| 23 | Plomberie-chauffage-ventilation-désenfumage |
| 24 | Soutènement provisoire |

Chaque lot fera l'objet d'un acte d'engagement.

Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour un nombre maximal de 3 lots.

Un même candidat pourra se voir attribuer un nombre maximal de 3 lots.

## 1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

| Code principal | Description |
|---|---|
| 45262660-5 | Travaux de désamiantage |
| 45111000-8 | Travaux de démolition, travaux de préparation et de dégagement de chantier |
| 45111100-9 | Travaux de démolition |
| 45112000-5 | Travaux de fouille et de terrassement |
| 45223500-1 | Structures en béton armé |
| 45261000-4 | Travaux de charpente et de couverture et travaux connexes |
| 45261100-5 | Travaux de charpente |
| 71631430-3 | Services d'essais d'étanchéité |
| 45262650-2 | Travaux de bardage |
| 45421130-4 | Poses de portes et de fenêtres |
| 45421150-0 | Travaux d'installation de menuiseries non métalliques |
| 45421141-4 | Travaux de cloisonnement |
| 45432100-5 | Travaux de pose de revêtements de sols |
| 45432111-5 | Travaux de pose de revêtements de sols souples |
| 45421146-9 | Mise en place de plafonds suspendus |

| Code principal | Description |
|---|---|
| 45442100-8 | Travaux de peinture |
| 44111520-2 | Matériaux d'isolation thermique |
| 44316500-3 | Serrurerie |
| 45313100-5 | Travaux d'installation d'ascenseurs |
| 45212222-8 | Travaux de construction de gymnases |
| 45212220-4 | Travaux de construction d'installations sportives polyvalentes |

| Lot(s) | Code principal | Description |
|---|---|---|
| 01 | 45262660-5 | Travaux de désamiantage |
| 02 | 45111000-8 | Travaux de démolition, travaux de préparation et de dégagement de chantier |
| 03 | 45111100-9 | Travaux de démolition |
| 04 | 45112000-5 | Travaux de fouille et de terrassement |
| 05 | 45223500-1 | Structures en béton armé |
| 06 | 45261000-4 | Travaux de charpente et de couverture et travaux connexes |
| 07 | 45261100-5 | Travaux de charpente |
| 08 | 71631430-3 | Services d'essais d'étanchéité |
| 09 | 45262650-2 | Travaux de bardage |
| 10 | 45421130-4 | Poses de portes et de fenêtres |
| 11 | 45421150-0 | Travaux d'installation de menuiseries non métalliques |
| 12 | 45421141-4 | Travaux de cloisonnement |
| 13 | 45432100-5 | Travaux de pose de revêtements de sols |
| 14 | 45432111-5 | Travaux de pose de revêtements de sols souples |
| 15 | 45421146-9 | Mise en place de plafonds suspendus |
| 16 | 45442100-8 | Travaux de peinture |
| 17 | 44111520-2 | Matériaux d'isolation thermique |
| 18 | 44316500-3 | Serrurerie |
| 19 | 45313100-5 | Travaux d'installation d'ascenseurs |
| 20 | 45212222-8 | Travaux de construction de gymnases |
| 21 | 45311200-2 | Travaux d'installations électriques |
| 22 | 45331100-7 | Travaux d'installation de chauffage central |
| 23 | 45232460-4 | Travaux d'installations sanitaires |

| Lot(s) | Code principal | Description |
|---|---|---|
| 24 | 45262620-3 | Murs de soutènement |

# 2 - Conditions de la consultation

## 2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

## 2.2 - Forme juridique du groupement

En cas de groupement d'opérateurs économiques, la forme souhaitée par le pouvoir adjudicateur est un groupement conjoint avec mandataire solidaire. Si le groupement attributaire est d'une forme différente, il pourra se voir contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait du pouvoir adjudicateur.

Caractère complexe de l'opération compte tenu de l'intervention sur deux bâtiments groupés à rénover et contrainte de travail en site occupé.

## 2.3 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

## 2.4 - Prestations supplémentaires éventuelles

Les candidats ont l'obligation de faire une proposition pour chacune des prestations supplémentaires éventuelles suivantes :

| Lot(s) | Code | Libelle | Description |
|---|---|---|---|
| 09 | PSE N°1 | TRAITEMENT ACOUSTIQUE | CF CCT |

L'absence de ces prestations dans l'offre du candidat rendra cette dernière irrégulière et imposera son rejet.

## 2.5 - Développement durable

Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère social et environnemental dont le détail est indiqué dans le CCAP. Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre. Une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges.

Chaque titulaire concerné devra mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour respecter ces objectifs de développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations.

# 3 - Les intervenants

## 3.1 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier

La mission d'ordonnancement, pilotage et coordination du chantier est assurée par le maître d'œuvre.

### 3.2 - Coordination des systèmes de sécurité incendie

La coordination des systèmes de sécurité incendie est assurée par le maître d'œuvre.

### 3.3 - Contrôle technique

Le contrôle technique est assuré par :

BUREAU ALPES CONTROLES

### 3.4 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs

La coordination sécurité et protection de la santé pour cette opération de niveau I sera assurée par :

ASCOTE

## 4 - Conditions relatives au contrat

### 4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

Le délai d'exécution des prestations est fixé au CCAP et ne peut en aucun cas être modifié par les candidats.

### 4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

## 5 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :
- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes
- L'acte d'engagement clause sociale pour les lots 4/5/12/16/23
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Le calendrier prévisionnel d'exécution
- Le cahier des clauses techniques communes (CCTC)
- Les cahiers des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes, par lot
- Le cadre du mémoire justificatif des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat
- Les plans
- Le règlement de la consultation (RC)
- La convention et le cahier des charges BIM
- Le plan général de coordination sécurité (PGC)
- Rapport initial de contrôle technique
- Notice Acoustique Phase PRO
- Etude géotechnique de conception Phase Projet G2PRO
- Tableaux des matériaux réemployables

Il est remis gratuitement à chaque candidat.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever

aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

# 6 - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.
Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

## 6.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

| Libellés | Signature |
|---|---|
| Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner prévus au code de la commande publique | Non |
| Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail | Non |

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

| Libellés | Signature |
|---|---|
| Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles | Non |
| Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels | Non |
| Bilans ou extraits de bilans, concernant les trois dernières années, des opérateurs économiques pour lesquels l'établissement des bilans est obligatoire en vertu de la loi | Non |

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

| Libellés | Signature |
|---|---|
| Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années | Non |
| Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les plus importants (montant, époque, lieu d'exécution, s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés à bonne fin) | Non |
| Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du contrat | Non |

| Libellés | Signature |
|---|---|
| Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat | Non |
| Indication des techniciens ou des organismes techniques, qu'ils soient ou non intégrés au candidat, en particulier de ceux qui sont responsables du contrôle de la qualité et auquel le candidat pourra faire appel pour l'exécution de l'ouvrage | Non |

Certificats de qualifications et/ou de qualité demandés aux candidats :

| Libellés | Signature |
|---|---|
| Courants forts : Minimum : Qualifelec MGTI-Classe 3<br>Courants faibles : Minimum : Qualifelec CFMGTI - indice 3 (CFMGTI3) - Classe 2 - Domaines ST et GT minimum | Non |
| INSTALLATIONS DE PLOMBERIE - Qualibat 5112<br>INSTALLATIONS DE POMPE À CHALEUR ET GROUPE FROID : A. Qualibat 5232 + B. Qualifelec PAC - indice 2 - Classe 1<br>INSTALLATIONS DE VENTILATION ET TRAITEMENT D'AIR - Qualibat 5312<br>INSTALLATIONS DE DÉSENFUMAGE - Qualibat 5322 | Non |

Chacun des certificats précités pourra faire l'objet d'équivalence. Les entreprises étrangères pourront quant à elles fournir ceux délivrés par les organismes de leur état d'origine.

Pour présenter leur candidature, les candidats peuvent utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr, ou le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

| Libellés | Signature |
|---|---|
| L'acte d'engagement (AE) dûment rempli et ses annexes | Non |
| L'acte d'engagement relatif à la clause sociale pour les lots suivants, dûment rempli :<br>N°4 : « Terrassements – VRD - démolition »<br>N°5 : « Gros Œuvre »<br>N° 12 : « Cloisons – Doublages – Plafonds<br>N° 16 : « Peinture intérieure »<br>N° 23 : « Chauffage – Sanitaire – Ventilation – Désenfumage » | Non |
| Le mémoire justificatif des dispositions que l'entreprise propose d'adopter pour l'exécution du contrat selon trame du mémoire technique du DCE | Non |
| L'attestation de visite | Non |
| Les fiches techniques correspondant aux produits et prestations proposés par le candidat | Non |
| La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF) | Non |

| Libellés | Signature |
|---|---|
| convention BIM et cahier des charges | Non |

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants. Sous-traitants qui devront être agréés par l'acheteur, après fourniture d'un formulaire DC4.

### 6-2 Promotion de l'emploi des personnes rencontrant des difficultés particulières d'insertion professionnelle

En application des articles L 2112-12 et suivants du code de la commande publiques, il sera exigé du titulaire des lots :

N°4 : « Terrassements – VRD - démolition »
N°5 : « Gros Œuvre »
N° 12 : « Cloisons – Doublages – Plafonds
N° 16 : « Peinture intérieure »
N° 23 : « Chauffage – Sanitaire – Ventilation – Désenfumage »

à l'occasion de l'exécution des travaux, des actions permettant l'accès ou le retour à l'emploi de personnes rencontrant des difficultés particulières d'insertion professionnelle. Ces conditions d'exécution du marché sont détaillées au CCAP.

Pour ce faire, les candidats devront renseigner l'acte d'engagement, relatif à la promotion de l'emploi de personnes rencontrant des difficultés particulières d'insertion. Les offres ne satisfaisant pas ou formulant des réserves sur cette condition d'exécution seront rejetées pour non-conformité au cahier des charges.

Afin d'accompagner l'ensemble des entreprises dans la mise en œuvre de cette clause d'insertion, la commune de Saint Michel de Maurienne a développé un partenariat avec la Mission Locale Pays de Maurienne, qui a été missionnée pour l'assister dans l'introduction, le suivi et l'évaluation des clauses d'insertion dans ses marchés publics. Pour obtenir tous renseignements complémentaires, les candidats au présent marché peuvent ainsi s'adresser à :

Mission Locale Pays de Maurienne
274 avenue du Mont Cenis –73303 Saint-Jean de Maurienne cedex
Nathalie VARNIER
nvarnier@mlj-maurienne.org
Tél. : 04.79.64.32.24 – 06 86 65 15 97

### 6.3 - Visites sur site

Une visite sur site est obligatoire. L'offre d'un candidat qui n'a pas effectué cette visite sera déclarée irrégulière.

**Les conditions de visites sont les suivantes :**
**Lundi 23 novembre à 14h00 et mardi 24 novembre à 10h30 - rdv sur site devant les gymnases - rue de la République – 73140 ST MICHEL DE MAURIENNE. Une attestation de visite sera remise à l'issue de la visite.**

## 7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront être déposés sur le profil d'acheteur avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

## 7.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : https://www.marches-publics.info/.
Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur. Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

-lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique

-lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise par voie postale (tampon de la mairie faisant foi) ou déposée contre récépissé à l'adresse suivante pendant les horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h00.

Les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles. Les formats compatibles que le pouvoir adjudicateur peut lire sont :.zip, .xls, .doc, .pdf, .txt,.ppt, .html,.odt, .ods, .odp

Le soumissionnaire est invité à :

- Ne pas utiliser certains formats, notamment les "exe", …
- Ne pas utiliser certains outils, notamment les "macros"….

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite du marché par les parties.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

> ⚠ **Pensez à anticiper votre dépôt plusieurs heures avant l'heure limite**

### 7.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

## 8 - Examen des candidatures et des offres

### 8.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

### 8.2 - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 à R.2152-13 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière ou inacceptable pourra être régularisée pendant la négociation, et que seule une offre irrégulière pourra être régularisée en l'absence de négociation. En revanche, toute offre inappropriée sera systématiquement éliminée.

Toute offre demeurant irrégulière pourra être régularisée dans un délai approprié.

La régularisation d'une offre pourra avoir lieu à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Pour tous les lots

| Critères | Pondération |
|---|---|
| 1-Critère technique : | 60 % |
| *1.1-Méthodologie et organisation du chantier* | *20 %* |
| *1.2-Qualité des moyens humains et matériels affectés à l'exécution du chantier* | *10 %* |
| *1.3-Gestion du chantier, coordination et prise en compte des contraintes d'exécution* | *10 %* |
| *1.4-Performance environnementale de l'offre : gestion des déchets/ moyens mis en oeuvre pour garantir la propreté du chantier/nuisances sonores/performance environnementale des approvisionnements* | *10 %* |
| *1-5-Respect des délais* | *10 %* |
| 3-Prix des prestations | 40 % |

Chaque candidat se verra attribuer une note globale sur /100.
Les critères sont notés sur 100.
Les sous-critères sont notés sur 100.

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée

### 8.3 - Négociation et classement des offres

Après examen des offres, le pouvoir adjudicateur engagera des négociations avec les 3 candidats sélectionnés. Toutefois, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

Une attestation d'assurance décennale devra également être produite par l'attributaire dans le même délai.

## 9 - Renseignements complémentaires

### 9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : https://www.marches-publics.info/.

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

### 9.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :
Tribunal Administratif de Grenoble
2 place de Verdun
BP 1135
38022 GRENOBLE CEDEX 1

Tél : 04 76 42 90 00
Télécopie : 04 76 51 89 44
Courriel : greffe.ta-grenoble@juradm.fr

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.